

ENERGIES RENOUVELABLES

Les fonds affluent pour l'hydroélectricité

11.01.16

Deux projets de centrales hydrauliques sont ouverts au « crowdfunding », ou financement participatif, depuis l'automne 2015. La part allouée à ce mode de participation a rapidement été pourvue. Il s'agit même pour l'un des projets hydroélectriques de la plus importante levée de fonds de 2015.

1 million d'euros : c'est la somme collectée dans le courant des mois de novembre et décembre 2015 pour le projet ariégeois de la centrale hydroélectrique du Moulin de Mourlasse. C'est aussi le plus important investissement de type « crowdfunding » de l'année 2015. Les travaux, qui sont prévus pour cette année à Lacourt, dans le Couserans, donneront vie à une installation qui produira de l'électricité vendue à EDF. Ce sont en tout 46 donateurs qui apportent 1 million d'euros à la société CEM, holding familiale de 80 personnes déjà propriétaire de 15 centrales hydroélectriques. Devenant associés au projet, le site de financement participatif « Bulb in town » leur assure un taux de retour sur investissement de 7 %.

Dans l'Aube, c'est le Moulin de Courteron qui vient de boucler son programme de financement participatif. La plate-forme Lumo a annoncé le 6 janvier 2016 avoir terminé ce volet du financement de centrale hydraulique sur un ancien moulin, en partenariat avec la société Les Eaux Vives de Courteron. La rénovation devra permettre de produire 610 000 kWh par an d'électricité. L'opération financière consistait à atteindre les 966 000 euros de budget en complétant aides et prêt avec 140 000 euros récoltés sous forme d'épargne citoyenne via des obligations de 25 euros.

Le projet de loi sur la transition énergétique

Plus tôt, en 2014, c'était une petite centrale sur la Meurthe qui reprenait vie. À Raon-l'Étape, dans les Vosges, Énergie partagée proposait aux citoyens de compléter à hauteur de 6 % le budget de rénovation d'une centrale hydraulique démantelée depuis quinze ans. C'est l'entreprise Ercisol qui a coordonné le projet HydroRaon. Son objectif est de réhabiliter les centrales hydrauliques vosgiennes laissées à l'abandon, pour reprendre la production d'électricité.

Voté l'an dernier, le projet de loi sur la transition énergétique prévoit avec l'article 111 de faciliter les prises de participation des collectivités et des citoyens dans des projets d'énergies renouvelables, notamment pour en favoriser l'acceptabilité locale.

Vincent Gobert